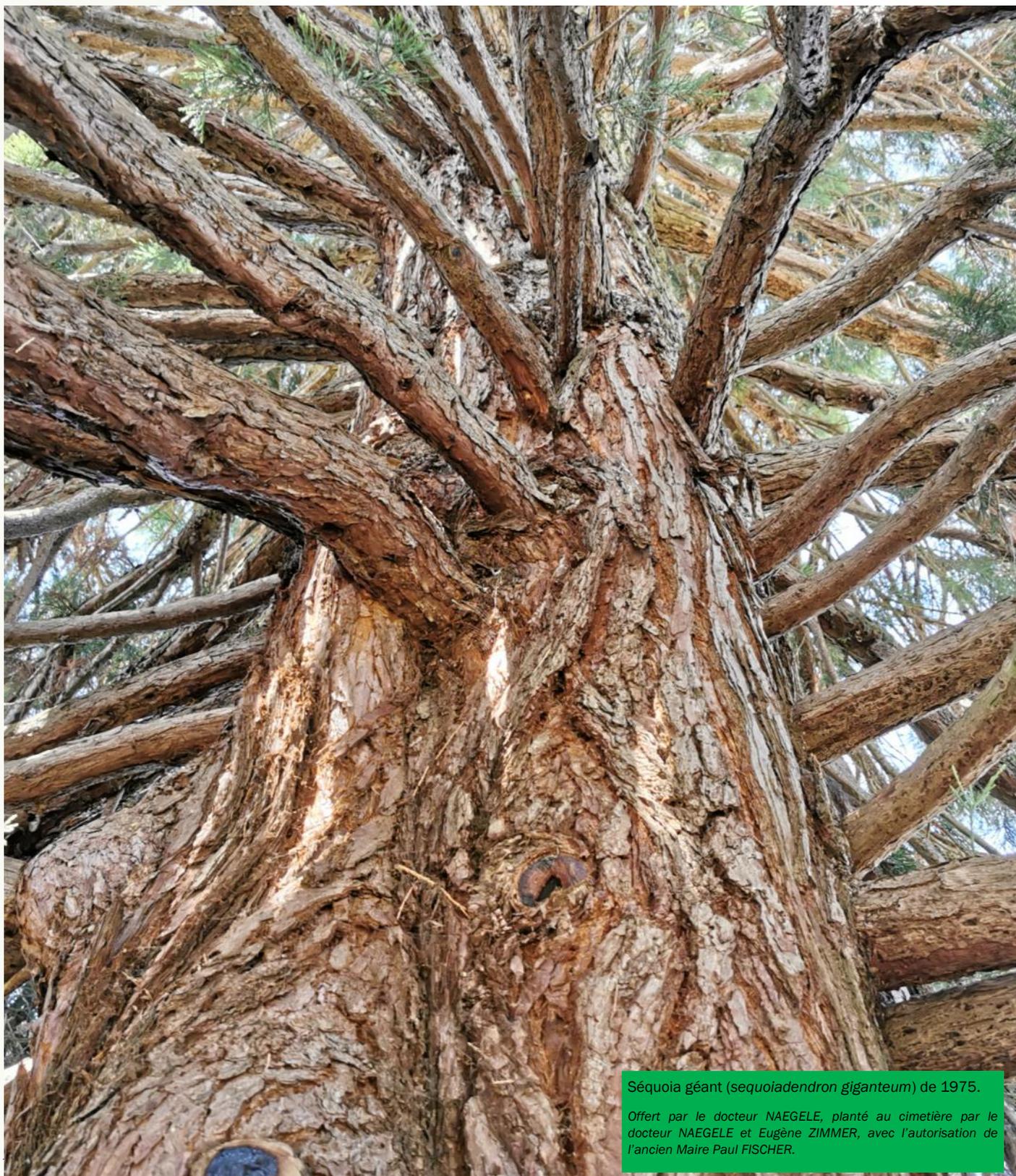


Octobre 2022
N°31



S'DORFBLAETTEL AU FIL DES SAISONS

MITTELSCHAEFFOLSHEIM



Séquoia géant (*sequoiadendron giganteum*) de 1975.

Offert par le docteur NAEGELE, planté au cimetière par le docteur NAEGELE et Eugène ZIMMER, avec l'autorisation de l'ancien Maire Paul FISCHER.

LE MOT DU MAIRE

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Bonjour à toutes et à tous,

Vous pouvez lire ou entendre ces termes quotidiennement, dans la presse, au travail, entre amis ou au détour d'une conversation. D'après Wikipédia, la sobriété énergétique est « la diminution des consommations d'énergie par des changements de modes de vie et des transformations sociales. Ce concept se traduit notamment par la limitation, à un niveau suffisant, des biens et services, produits et consommés ». L'actualité mondiale nous rappelle notre dépendance aux énergies, à leurs disponibilités sur les marchés, leurs acheminements et leur coût qui augmente de façon vertigineuse. Le budget des ménages est fortement impacté par les augmentations tarifaires des produits de consommation courante. Une pénurie d'énergie est possible cet hiver. Pour l'éviter, il faut réagir collectivement. Chaque ménage devrait s'adapter à cette situation selon ses possibilités, bien que beaucoup de concitoyens appliquent cette sobriété depuis longtemps.



La commune s'inscrit dans cette démarche. Les premiers leviers sont la diminution du chauffage de la mairie et de la salle communale. Cette sobriété a également été demandée aux responsables des activités en soirée dans notre salle communale. Un autre levier concerne l'éclairage public. Pourquoi illuminer nos rues toute la nuit ? Au regard des retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable sur l'accidentologie et la sécurité des biens et des personnes. La plupart des conseillers municipaux sont favorables à cette coupure. L'éclairage public est une compétence communautaire. Proposition a été faite en conférence des Maires de couper la lumière publique de 23h à 5h30 dans toute la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau). Mais ce n'est pas si simple, il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton magique. Les luminaires sont programmés

SOMMAIRE

Dans ce numéro :	Page
LE MOT DU MAIRE	2
RÉDUCTION DES DÉCHETS	3
14 JUILLET 2022	4
MARCHE DE LA RENTRÉE	4
COUP DE JEUNE À L'AIRE DE JEUX	5
ÉCOLE INTERCOMMUNALE	5
SORTIE FUN PARK - ACF MITTEL	6
DESSINE-MOI TON NOËL	7
LES RENDEZ-VOUS DES AIDANTS	8
FERMETURE DE LA TRÉSORERIE	8
PERMANENCES DU DÉPUTÉ	9
TAILLE DES HAIES	9
LES CARNETS DE MITTEL	10
INFOS PRATIQUES	10

dans des « armoires ». Certaines sont commandées par une horloge astronomique, qui permet de les piloter à distance, d'autres s'allument et s'éteignent avec un détecteur de luminosité. Plusieurs de nos armoires devront être équipées d'horloge pour pouvoir programmer leur fonctionnement. La CAH a commandé ces horloges. Notre commune, comme d'autres, devrait en être équipée au mois de décembre. Nous reviendrons vers vous pour plus d'informations le moment venu sachant qu'à terme, tous les lampadaires de la CAH seront montés en ampoules led, très économes en énergie.

Un dernier levier concerne les illuminations de Noël. Notre conseil municipal a à cœur cet esprit de Noël et mettra en place les décorations pour cette période festive, hormis les 3 guirlandes lumineuses suspendues au-dessus des rues et les boules qui ornaient l'arbre du jardin en face de la mairie. Les guirlandes du grand sapin situé devant les commerces sont des led et consomment peu d'énergie. Elles brilleront de leur lumière bleue du 25 novembre au 6 janvier et nous rappelleront l'esprit de solidarité et de partage des fêtes à venir.

Alain WACK

RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Notre poubelle contient en moyenne 30% de déchets organiques : épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, fanes de légumes, tontes de gazon, mauvaises herbes... autant de déchets qui peuvent être valorisés en un terreau fertile, gratuit et prêt à l'emploi !



Un compost dans le jardin, c'est moins de déchets dans le bac OM (ordures ménagères) et une facture en baisse !

L'eau, l'oxygène et l'action de micro-organismes transforment après quelques mois ce qui n'étaient que des déchets en compost, qui vous servira ensuite pour fertiliser votre jardin fleuri, la pelouse ou votre potager.

Tout savoir sur le compostage :

Des conférences sous forme de b.a.-ba du compostage ont lieu plusieurs fois dans l'année sur le territoire. L'accès aux conférences est **gratuit** et indispensable si vous souhaitez acheter les composteurs qui sont vendus à tarif préférentiel.

Selon la loi de transition énergétique, les collectivités devront mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets, pour qu'ils soient valorisés (méthanisation, compostage...) d'ici le 31 décembre 2023.

Dès cette année, la Communauté d'Agglomération de Haguenau anticipe et expérimente d'elle-même la collecte de ces biodéchets.

Depuis mai 2022, vous pouvez déposer gratuitement vos biodéchets aux marchés et notamment le marché de Brumath tous les mercredis matins.

Qu'entend-on par « biodéchets » ?

Ce sont les restes de préparation de repas (épluchures, trognons, miettes, farine, etc), retours d'assiette, marc de café, sachets de thé/tisane...

Aussi acceptés en petites quantités : journal, serviettes en papier, les denrées périmées sans emballage, les bouquets fanés voire même les agrumes et les pommes de terre.

Astuce : Mettre un seau au congélateur et le remplir au fur et à mesure avec les biodéchets. Le mercredi matin, emmenez votre seau avec vous au marché.



DÉCHETS REFUSÉS
POISSON ET VIANDE CRUS, HUILE DE FRITURE, COQUILLAGE, PLASTIQUE, ÉLASTIQUE, ALUMINIUM

Expérimentation dans les cantines

Les cantines les plus importantes de Brumath et Haguenau expérimentent le dispositif de sensibilisation et de collecte depuis la rentrée de septembre.

Pour plus de renseignements, visitez le site de la CAH agglo-haguenau.fr/collecte-des-biodechets/
Ou lesbeauxdechets.fr



14 JUILLET 2022

Reporté depuis 2 ans pour raison sanitaire, le traditionnel apéritif républicain de Mittelschaeffolsheim a pu à nouveau avoir lieu cette année à la salle communale. Le maire, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux, a accueilli nos concitoyens pour ce moment solennel.

En présence d'élus voisins, du Conseiller d'Alsace et Maire de Brumath Etienne WOLF, des représentants de la gendarmerie et des pompiers de la section de



Bilwisheim, le maire Alain WACK a salué les participants, souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et présenté son équipe municipale et les agents communaux. Il a ensuite listé les projets en cours et remercié celles et ceux qui s'impliquent dans la vie associative de notre village. Après avoir entonné en chœur le 1^{er} et 6^{ème} verset de la Marseillaise, tous ont partagé le verre de l'amitié et passé un agréable moment.

MARCHE DE LA RENTRÉE - ACF MITTEL

Le 4 septembre a eu lieu notre désormais traditionnelle « Marche de la rentrée ».

85 marcheuses et marcheurs se sont élançés sur l'un des deux parcours proposés (6 ou 12 km), cheminant de Mittelschaeffolsheim vers Mittelhausen puis retour à Mittelschaeffolsheim pour le parcours de 6 km, et continuant sur Wingersheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Mittelschaeffolsheim pour le 12 km.



Les deux parcours ont été très appréciés par les participants. La météo fut clémente ce jour là et la pluie de la veille n'a pas trop embourbé les chemins.



Après l'effort, le réconfort avec une bouchée à la reine qui a eu comme chaque année, un énorme succès. Près de 120 repas ont ainsi été servis. La bonne humeur qui a régné tout au long de cette journée fut une invitation pour revenir en 2023.



« COUP DE JEUNE » À L'AIRE DE JEUX

Ça y est, l'aire de jeu a fait peau neuve !

Après le changement des cordages et d'une partie du sol souple et après ponçage de la structure, était venu le temps de la mise en peinture...

Sylvain, notre agent communal a redonné de jolies couleurs à l'aire de jeu municipale pour le bonheur des enfants du village.



ÉCOLE INTERCOMMUNALE - QUELQUES CHIFFRES

2022 fut une rentrée apaisée après une année de COVID. Les parents ont pu accompagner leurs enfants le jour de la rentrée dans la cour et depuis cette année, les parents de maternelle peuvent à nouveau accompagner leurs enfants devant les classes.

C'est une rentrée à la fois sportive avec la mise en place des activités physiques quotidiennes en plus des heures d'EPS mais aussi une rentrée que l'on souhaite riche en apprentissage et en bien-être pour l'ensemble de la communauté éducative. Il ne faut par contre pas baisser la garde concernant la COVID qui reste présente et appliquer les consignes en cas de doute / symptômes.

Les effectifs à ce jour (163 élèves) :

Classe de Mme WEHRUNG et Mme MARIT : 16 PS et 8 GS
Classe de Mme SBAFFI : 5 PS et 18 MS
Classe de Mme WEHREL : 16 GS et 7 CP
Classe de Mme HENRIONNET et Mme BERNHARDT : 13 CP et 10 CE1
Classe de M. SCHWARTZ et Mme MARASCIO : 17 CE1 et 6 CE2
Classe de Mme TIZIANI : 12 CE2 et 11 CM1
Classe de M.KINTZELMANN et Mme FRITZ : 11 CM1 ET 13 CM2



SORTIE FUN PARK - ACF MITTEL

L'ACF Mittel a proposé pour la première fois à ses membres une sortie à tarif préférentiel au Fun Park situé au plan d'eau de Brumath.

Le samedi 20 août 2022, 5 familles étaient inscrites pour un après-midi accrobranche. Treize téméraires ont ainsi bravé les lois de la gravité en se hissant dans les arbres harnachés d'un baudrier équipé de mousquetons et d'une poulie pour s'élancer sur les tyroliennes.

Les adultes et les jeunes âgés de moins de 16 ans ont pu profiter de 3 heures d'activité, les enfants mesurant moins de 1m40 de 2 heures.

Ensuite fut l'heure du goûter et les accompagnants ont rejoint le groupe.

Tous sont repartis ravis, c'est pourquoi l'ACF Mittel proposera une autre sortie en 2023 qui reste à définir.



ACF
Mittel

2ème concours de dessin « DESSINE-MOI TON NOËL »



À toi de jouer *!!!!

Cette année nous te proposons de **dessiner ta boule de Noël**.

Passes à la mairie récupérer le modèle de boule. Décore-le avec des crayons de couleurs, peintures, feutres, paillettes, gommettes et plus encore, tu as le droit d'utiliser tout ce que tu veux...

Ton œuvre servira ensuite à décorer le sapin de Noël devant la salle communale.

Pour tout dessin déposé à la mairie, un petit cadeau attend chaque artiste !!!

Comment participer ? :

Réalise ton dessin sur le modèle fourni.

Ecris ton prénom, ton nom et ton âge sous ton dessin si tu le souhaites.

Dépose-le directement à la mairie durant les heures d'ouvertures au public ou dans la boîte aux lettres au plus tard pour le **13 novembre**.

Les dessins de boules de Noël seront publiés dans le bulletin municipal de décembre et accrochés au sapin de la salle communale.

**Ce jeu est organisé par la commission communication et ne dépend pas d'un règlement déposé chez un huissier. Les présentes dotations remises aux participants ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le simple fait de participer vaut pour acceptation pleine et entière des simples conditions du concours énumérées sur cette page.*



LES RENDEZ-VOUS DES AIDANTS

« Les aidants se prennent en main » :

Des ateliers de bien être ou de formation pour accompagner son aidé en toute sécurité.

Les rendez-vous :

À Brumath le 13 octobre à 14h30 à l'Hôpital La Grafenbourg

Journée Bol d'Air pour les aidants. Respirer, rire et se relaxer le temps d'une journée.

Un rendez-vous dédié aux aidants de personnes âgées.

À Hochstett le 19 novembre de 15h30 à 17h AJPA Renseignements et réservations : 03 88 51 68 98

Ce rendez-vous est organisé par l'accueil de jour pour personnes âgées de Hochstett.



Alzheimer ? Parlons-en !

Théâtre-forum par la Compagnie de Théâtre de la Luciole

Echanges avec un médecin, rencontres avec des partenaires du territoire avec pour objectif de mieux faire connaître cette maladie, les moyens de la prévenir et d'accompagner les personnes qui en sont atteintes, essai de casques de réalité virtuelle avec Bulle 360.

Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)

Vendredi 14 octobre 2022 à Schweighouse-sur-Moder - Centre culturel et sportif Robert Kauefling, 10 rue des Sports

Inscription pour les aidés au 03 69 33 24 45 (MAIA Haguenau-Wissembourg).

Plus d'infos sur alsace.eu



FERMETURE DE LA TRÉSORERIE

Suite à une réorganisation du réseau de la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), **la trésorerie de Brumath a fermé** le 1er septembre 2022.

Elle fusionne avec le service de gestion comptable (SGC) de Haguenau.



Comment payer ses impôts ou ses factures ?

Pour le paiement de vos factures et de vos impôts, il n'est pas nécessaire de vous déplacer à Haguenau. Vous pouvez payer :

- soit de manière dématérialisée par prélèvement, sur le site indiqué sur votre facture locale,
- soit en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire sans limite de montant auprès d'un buraliste affilié. Consultez la liste des buralistes agréés et affiliés à la Française des Jeux.

La mise en place de Payfip est en cours dans plusieurs commune et notamment à Mittelschaeffolsheim. Ce site permet de faciliter le paiement des créances publiques.

La gestion des dépenses et recettes publiques locales sera assurée par le **SGC de Haguenau**, joignable par mail sgc.haguenau@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au **03 88 53 26 51**.

Enfin, rendez-vous dans le Centre des finances publiques de l'Eurométropole - 1 Parc de l'Étoile à Strasbourg. Le centre vous accueille du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 15.

PERMANENCES DU DÉPUTÉ VINCENT THIÉBAUT

Vincent THIÉBAUT – député de la 9^e circonscription du Bas-Rhin – propose des permanences dans notre commune.

Les prochaines permanences auront lieu :

le **vendredi 21 octobre 2022** de 9h15 à 10h15

le **vendredi 17 février 2023** de 9h15 à 10h15

Et le **vendredi 9 juin 2023** de 9h15 à 10h15

à la Mairie de MITTELSCHAEFFOLSHEIM au 15 rue Principale



TAILLE DES HAIES EN DÉBORDEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

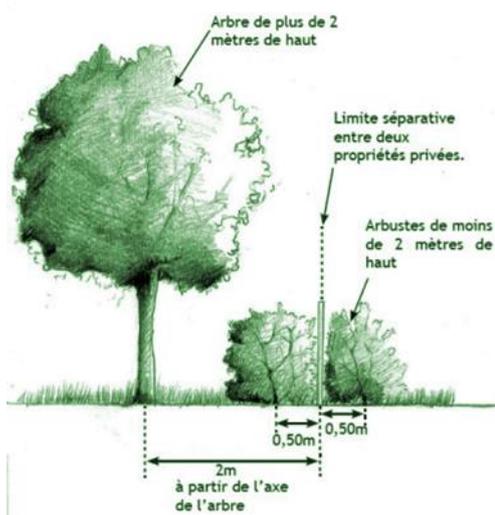
Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respectez les distances minimales (Article 671 du code civil)

Les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de moins de 2 mètres de haut : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.
- pour les plantations de plus de 2 mètres de haut : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.

Le P.L.U. de Mittelschaeffolsheim limite la hauteur des clôtures à 2 mètres, sauf en secteur UA (ancien centre village, qui comprend la rue Principale, de part et d'autre). Vous pouvez le consulter sur le site de la commune.



Vos plantations empiètent sur le domaine public :

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage de plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5^e du Code de la voirie routière).

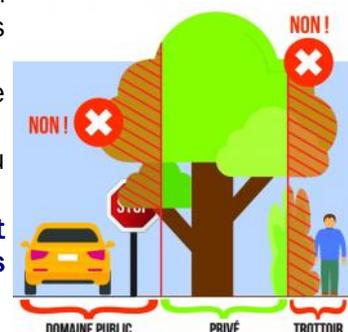
Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (Décret du 26 août 1987).

Un recensement des problèmes sera fait prochainement et chaque habitant concerné se verra remettre un document récapitulatif des travaux à effectuer. Nous vous remercions de faire un effort et d'anticiper les travaux.



Les carnets de Mittelschaeffolsheim**Naissance**

Roméo QUIRIN est né le 22 juillet 2022

Mariages

KARCHER Alexandre et BROCQUET Laura le 10/09/2022

BRIGNON Benjamin et JEANNIN Maeliss le 17/09/2022

Grand anniversaire :

CLAUS Marie Anne née GASS a fêté ses 80 ans le 16 août 2022

Décès

Eugène LOTTMANN est décédé le 18 septembre 2022 à Ingwiller à l'âge de 85 ans

INFOS PRATIQUES**FÊTE DE NOËL DES ENFANTS**

Début octobre, les enfants du village âgés de 3 à 11 ans ont eu leur invitation pour la sortie de fin d'année. Si toutefois votre enfant, qui se situerait dans cette tranche d'âge, n'a pas été destinataire d'un courrier de la commune, contactez-nous aux heures d'ouverture de la Mairie. **Attention, il est impératif de réserver vos places avant la fin du mois.**

ACF MITTEL - APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le projet de l'ACF Mittel depuis 2015 consiste à rendre notre village agréable à vivre.

L'équipe de direction aidée par une vingtaine de bénévoles œuvre tout au long de l'année pour dynamiser notre village et ainsi éviter qu'il ne se transforme en cité dortoir.

Si vous aussi **vous souhaitez participer** à ce projet et souhaitez vous investir au sein du comité de direction ou ponctuellement lors de manifestations, contactez Laurette DIEBOLD au 06 33 50 87 19.

Tout le monde a sa place dans ce projet et toute aide sera la bienvenue.

**Comité de rédaction :**

Martine CLAUDON, Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER, Mélissa LAGEL, Nicolas LAUGEL, Carmen SCHLEMMER et Alain WACK

Commune de Mittelschaeffolsheim

15 rue Principale

67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM

Téléphone : 03 88 51 26 00

Messagerie : mairie.mittel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

Imprimé par la commune en 250 exemplaires

ACF MITTEL**Prochaines dates :**

- 31 octobre : Soirée Halloween

- 19 novembre : Bricolages de Noël

**NOM ET NUMÉRO DE MAISON**

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée. Ce qui inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres.

Le numéro de votre habitation doit également être lisible.

Si vous n'avez pas de nom sur la boîte aux lettres, vous courez le risque de ne pas recevoir vos colis ou courrier.

Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir une belle étiquette/plaque de boîte aux lettres avec votre identité. Si vous souhaitez protéger votre identité, **votre nom de famille est suffisant.**



Suivez l'actualité et les alertes de votre Commune avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr



Disponible gratuitement sur   